

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE COMMUNE DU CONSEIL COMMUNAL
ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
DU LUNDI 24 JUIN 2024**

Présents : Mme Anne FERIR, Présidente ;

M. Adrien CARLOZZI, Bourgmestre ;

Mme Gaëtane DONJEAN, M. Valentin ANGELICCHIO, Mme Justine ROBERT, M. Samuel FARCY, Échevins ;

Mme Stéphanie BAYERS, Présidente du CPAS ;

M. Eric LOMBA, M. Benoit SERVAIS, Mme Anne-Lise BEAULIEU, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Rachel PIERRET-RAPPE, ~~M. Thomas WATHELET~~, M. André STRUYS, Mme Monique BOUS, Mme Valérie BURTON, M. Benjamin DOLCE, Conseillers ;

M. Marc LISON, ~~Mme Bernadette MULQUET~~, ~~Mme Charlotte BERNARD~~, M. Morgan FORTIN, M. Dominique COTTIN, Mme Martine DESSART, ~~Mme Fabienne DUBOIS~~, Mme Cécile FRÈRES-MASSON, Conseillers de l'Action Sociale ;

M. Michel THOMÉ, Directeur général ;

M. Renaud JALLET, Directeur général du CPAS.

1. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS

Vu l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les articles 26bis et 34bis de la Loi Organique des CPAS ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l'article 26bis, § 6, de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale ;

Vu le rapport sur l'ensemble des synergies entre la Commune et le CPAS,

Attendu que le rapport a été vu par le Codir le 30 mai, puis par le Comité de Concertation Commune/CPAS le 7 juin ;

Attendu que chaque Assemblée (Conseil communal et Conseil de l'Action Sociale) est tenue de voter séparément l'approbation définitive dudit rapport ;

Entendu le Directeur général en son exposé,

Sur proposition du Collège communal,

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale PRENNENT ACTE du *rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS* ;

et conviennent qu'il sera approuvé définitivement lors de leurs prochaines séances respectives.

La présente délibération est transmise :

- au Directeur général du CPAS ;

2. Présentation des actions de la Coupole sociale
--

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale entendent M. Aurélien CONSTANT qui présente les actions de la Coupole sociale.

Fait à Marchin, les jour, mois et an que dessus,

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

La Présidente,

(sé) Michel THOMÉ

(sé) Anne FERIR